

SAS'Partage

Les actus SAS

Une nouvelle étape a été franchie ce lundi 13 mai 2024 dans l'organisation du SAS 68 et l'intégration des filières libérales et hospitalières avec la mise en place de l'organisation "N1-N2" à l'accueil téléphonique au centre 15.

De quoi s'agit il ?

A l'arrivée d'un appel au 15, le premier décroché est toujours réalisé par un assistant de régulation médicale (ARM) hospitalier dit "de niveau 1" (ARM N1). Cet ARM, professionnel de santé spécifiquement formé accueille, ouvre le dossier et qualifie le degré d'urgence de la situation décrite par l'appelant. En l'absence de détresse vitale, l'ARM N1 oriente l'appel vers un opérateur "N2" :

- soit un autre ARM pour la filière "Aide médicale urgente"
- soit les Opératrices de Soins Non Programmés (OSNP) pour la filière ambulatoire.

Ces "N2" complètent alors les dossiers avant de passer les appels aux médecins régulateurs urgentistes ou libéraux.

L'objectif est de garantir un nombre maximal de décrochés en moins de 30 secondes même en cas de pic d'appel. Ce taux (le "QS30") est aujourd'hui déjà de 90% des appels au centre 15 du Haut Rhin. Espérons que cette nouvelle organisation, qui sollicite les équipes d'ARM et d'OSNP, permette encore d'améliorer la qualité d'accueil au centre 15.

89 médecins ou sages-femmes du Haut Rhin sont actuellement inscrits sur la plateforme nationale SAS et proposent des créneaux de consultations aux patients le nécessitant appelant le SAS 68. Au démarrage du SAS 68 le 27 novembre 2023, ils étaient 12 ! Merci pour leur confiance.

Merci aussi aux 33 médecins qui participent à l'activité de régulation du SAS. Grâce à leur implication, 95% des plages horaires du SAS (8h-20 du L au V et le samedi matin hors jours fériés) ont été couvertes en avril 2024. Encore un petit effort et il y aura toujours au moins un médecin régulateur libéral pour accueillir les appels des patients relevant de la filière ambulatoire au centre 15 ! Vous trouverez en fin de lettre la demande de disponibilités pour juin 2024 à renseigner avant le 22 mai.

Interview d'un médecin régulateur retraité



Dr Willemain Isabelle

Bonjour Dr Willemain,

Bonjour !

Pouvez-vous nous parler de votre parcours professionnel ?

J'ai exercé en cabinet libéral de janvier 1987 à juin 2023.

Au départ pendant 18 mois j'ai exercé dans le territoire de Belfort, à Fontaine, ensuite je me suis installée en cabinet à Mulhouse pendant 35 ans avec mon mari. Enfin, les cinq dernières années d'exercice nous avons fait le choix d'intégrer la maison de santé de Bourtzwiller.

Pourquoi avoir choisi de réguler au SAS ?

J'ai été contactée par le SAS en janvier 2024 puis je suis rapidement venue voir pour découvrir l'activité et en quoi ça consistait et ça m'a directement plu.

Ce qui me plaît dans ce travail en premier lieu la flexibilité de pouvoir organiser les créneaux comment ça nous arrange, puis deuxièmement le fait que je retrouve dans cette activité le dialogue singulier que j'avais auparavant dans mon activité de médecin généraliste, même si ça se passe uniquement par téléphone, je retrouve les reflexes d'interrogatoire et de diagnostic ce qui permet d'exercer mes fonctions intellectuelles et de me maintenir « dans le jus ».

Plus de contrainte, alors qu'en cabinet à la fin j'avais une très grande charge de travail avec des journées à rallonges qui se finissaient à 23h pour reprendre le lendemain à 8h.

Quels bénéfices tirez-vous de cette activité ?

L'activité au SAS c'est une prolongation de l'activité de médecin généraliste, sans les contraintes de la gestion administrative d'un cabinet et sans la charge de travail excessive (journées de travail à rallonge qui se finissent à 23h pour une reprise le lendemain à 8h). La régulation est une activité complètement modulable selon les situations et les disponibilités.

En 3 mots comment décririez vous l'activité au SAS ?

Flexibilité, esprit d'équipe, activité variée, pas monotone.

[En savoir plus sur la régulation SAS](#)

Rapport de la mission d'accompagnement à la généralisation des SAS

La mission d'accompagnement à la généralisation des SAS avait pour objectif de garantir un maillage de tout le territoire par le SAS d'ici à la fin de l'année 2023.

Parmi les 10 objectifs fixés à la mission figure celui d'aider au repérage et à la diffusion des bonnes pratiques des SAS en fonctionnement.

Les 6 membres de la mission ont ainsi produit un rapport de synthèse et de 100 préconisations en décembre 2023 diffusé en avril 2024.

Vous trouverez ci-dessous un extrait de ces préconisations. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le rapport complet en cliquant sur le bouton ci-dessous.

[Lien vers le rapport de la mission](#)

Organisation du SAS

- L'ensemble des demandes sanitaires adressées au SAS doivent être **accueillies et qualifiées par un assistant de régulation médicale**, professionnel de santé spécifiquement formé à la caractérisation, l'orientation et la priorisation de l'appel.
- Garantir **la mise en œuvre effective du décroché bi-niveau** qui a fait la preuve de son efficacité notamment en période de forte activité.
- Étudier **l'opportunité d'une régulation médicale délocalisée** afin de faciliter le recrutement de médecins régulateurs.
- **Créer dans chaque SAS une charte libérale** d'adressage vers les effecteurs, sur la base d'un logigramme concerté afin d'organiser les niveaux d'adressage des patients vers la médecine de ville en fonction des réalités locales. Après avoir référencé l'offre de soins non programmés libérale existante, chaque SAS devra définir et déployer un logigramme d'adressage vers les professionnels de santé de la ville.
- **Intégrer l'activité des structures de SNP dans le cadre d'un parcours coordonné**
- **Intégrer l'activité des structures de soins non programmés dans le cadre d'un parcours coordonné** afin de garantir le service rendu à la population et lutter contre toute surconsommation médicale.
- **Positionner le médecin traitant comme pierre angulaire de la prise en charge, valoriser financièrement son rôle de coordination.** Conforter l'accès direct aux professionnels de santé libéraux dans une logique de pluriprofessionnalité pour faciliter l'accès aux soins et libérer du temps médical. Définir les situations cliniques éligibles dans une logique de qualité et sécurité des soins.
- **Développer** avec les transporteurs sanitaires et les taxis conventionnés **le transport aller/retour de patients ne pouvant pas se déplacer seul** au cabinet des médecins au cabinet des médecins pour bénéficier de leur consultation de soins de soins non programmés.

Filières spécialisées

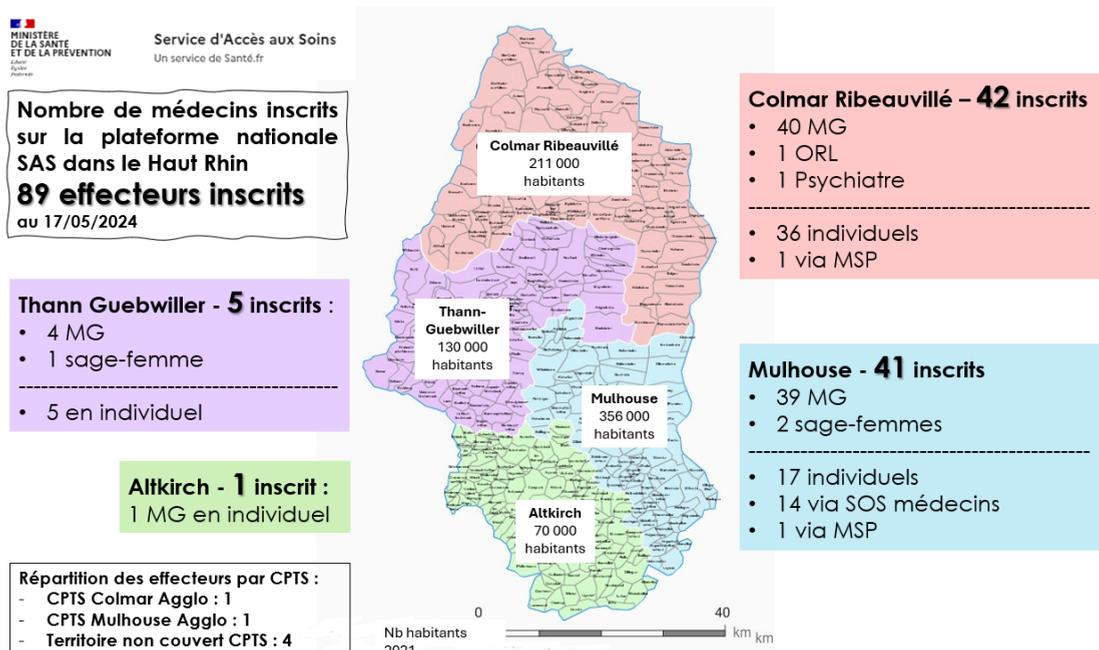
Il est intéressant d'intégrer des expertises sanitaires complémentaires aux filières socles une fois ces dernières stabilisées. La participation d'une filière spécialisée au SAS est conditionnée à l'apport de son expertise appliquée aux situations urgentes ou issues des soins non programmés.

Filières proposées :

- Filière SAS-Psychiatrie
- Filière SAS-DAC
- Filière SAS-Gériatrie
- Filière SAS-Urgences Dentaires
- Filière SAS-IDEL
- Filière SAS-Pédiatrie

Il est nécessaire de définir lors de la création de chaque filière spécialisée un schéma organisationnel socle précisant le fonctionnement en régulation, le lien avec les acteurs et effecteurs concernés et les objectifs attendus.

L'offre effectif dans le Haut-Rhin



Les chiffres SAS d'avril 2024

- Nb d'appels pris en charge : **2 231**
- Nb de médecins effecteurs dans le Haut Rhin inscrit sur la plateforme nationale SAS : **85**
- Nb de rdv pris pour des consultations : **654**
- Taux de conseils médicaux simples : **52 %**
- Nb d'ambulances envoyées : **261**
- Nb d'orientations aux urgences : **241**
- Taux de couverture de plages horaires du SAS avec au moins un médecin régulateur : **95%** (63% avec 2 régulateurs)

Vos desideratas pour juin 2024

Vous trouverez ci-joint le lien à suivre vers le Google Forms pour déclarer vos disponibilités pour **réguler en horaires SAS en juin 2024**. Le formulaire est à remplir **avant le 22 mai 2024**.

Vous pouvez aussi nous faire un mail en mentionnant simplement vos disponibilités à **contact@sas68liberal.fr**

Remplir le formulaire

Découvrez la FAQ du site

Toutes les questions utiles pour découvrir la régulation libérale, les avantages de rejoindre le SAS en tant que médecin effecteur et bien plus...

Rendez-vous sur la FAQ du SAS !

[Accéder à la FAQ](#)

Vous avez toujours une question qui reste en suspend ? Un avis ou une idée à partager ? Contactez nous !

[Contactez-nous](#)

SAS 68
Libéral

Association
SAS 68 Libéral

20 rue du Dr René Laennec,
68100 MULHOUSE

Téléphone : 03 89 64 70 15
contact@sas68liberal.fr

www.sas68liberal.fr

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

